

École inclusive : Des nouveautés dans l'enseignement spécialisé des jeunes déficients sensoriels [1]

École inclusive : Des nouveautés dans l'enseignement spécialisé des jeunes déficients sensoriels

Dans le cadre de la transformation du secteur médico-social et des ambitions de l'école inclusive, l'État a décidé d'adapter les pratiques pédagogiques pour mieux répondre aux besoins des jeunes déficients sensoriels, en rénovant les diplômes de l'enseignement spécialisé (CAPEJS pour les jeunes sourds ; CAEGADV, CAEMADV et CAFPETADV pour les jeunes déficients visuels)^[1], délivrés par le ministère chargé des personnes handicapées.

Cette rénovation des diplômes est mise en œuvre en plusieurs étapes :

- Avril 2022 :
- Présentation du projet à la commission professionnelle consultative cohésion sociale et santé (CPC) ;
- Constitution d'un groupe de travail composé d'experts (GT) : enseignants spécialisés, membres du CNCPPH^[2], de la CPC, formateurs des enseignants, etc. ;
- Depuis mai 2022 : réunion mensuelle du GT chargé de l'élaboration des référentiels métiers, d'activités, de compétences et de certification des diplômes ;
- 3 octobre 2022 : point d'étape de l'avancée des travaux à la CPC ;
- Janvier 2023 : présentation des référentiels à la CPC pour requête d'un avis de conformité ;
- Avril 2023 : publication des nouvelles dispositions réglementaires ;
- Rentrée 2023 : mise en place des nouvelles formations.

La rénovation de ces diplômes s'inscrit également dans la volonté de renforcer les passerelles avec le ministère de l'Éducation nationale, pour confirmer les orientations déjà prises lors de la précédente réforme et répondre aux vœux des associations, des professionnels et des établissements.

Une convention de partenariat pérenne au service de la scolarisation des élèves déficients sensoriels et de l'école inclusive, a été signée le 22 avril 2022 par la DGCS et l'INSHEA^[3], pour permettre :

- La conception d'une offre de formation initiale et continue à destination des professeurs de l'Éducation nationale et des professionnels du secteur médico-social, avec notamment :
- Un premier stage, le jeudi 20 octobre 2022, consacré à l'enseignement de l'histoire-géographie pour les jeunes sourds ([Fiche de présentation du stage « APE8 - Enseigner l'histoire-géographie aux élèves sourds »](#) [2])
- Et deux autres stages à venir : sur l'enseignement de l'anglais pour les jeunes sourds (janvier 2023) et sur l'enseignement des mathématiques auprès des jeunes déficients visuels (février 2023).
- Une participation conjointe à des travaux de recherche, la mutualisation de ressources pédagogiques et l'enrichissement des pratiques.

Pour Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées : « Construire l'école inclusive, c'est former les enseignants pour qu'ils soient à même d'accompagner tous les élèves en prenant en compte leur spécificité. C'est le sens de la refonte des diplômes engagée par le gouvernement. »

En savoir plus sur l'INSHEA : <https://www.inshea.fr> [3]

Contacts presse : Ministère chargé des Personnes handicapées

Héloïse Léon : 06 81 52 53 03

Mél : sec.presse.cabph@social.gouv.fr [4]

INSHEA

Tel : +33 (0)1 41 44 31 00 - Fax : +33(0)1 45 06 39 93

[1] CAPEJS, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds ;

CAEGADV, certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels ;

CAEMADV, certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et des déficients visuels ;

CAFPETADV, certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels

[2] CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées

[3] Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

Date de parution: Vendredi, 9 Décembre, 2022

Date d'archivage: Samedi, 16 Décembre, 2023

Résumé du communiqué de presse: Dans le cadre de la transformation du secteur médico-social et des ambitions de l'école inclusive, l'État a décidé d'adapter les pratiques pédagogiques pour mieux répondre aux besoins des jeunes déficients sensoriels, en rénovant les diplômes de l'enseignement spécialisé (CAPEJS pour les jeunes sourds ; CAEGADV, CAEMADV et CAFPETADV pour les jeunes déficients visuels) , délivrés par le ministère chargé des personnes handicapées.

Images du communiqué de presse:



Classification presse: [concerne la rubrique presse](#) [5]

Images pour

l'article:



Fichiers attachés:  [CP du 9 décembre_DGCS.pdf](#) [6]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/%C3%A9cole-inclusive-des-nouveaut%C3%A9s-dans-l%E2%80%99enseignement-sp%C3%A9cialis%C3%A9-des-jeunes-d%C3%A9ficients>

[2] <https://www.inshea.fr/fr/content/ape8-formation-pour-les-enseignants-en-histoire-geographie-pour-les-eleves-sourds-ou>

[3] <https://www.inshea.fr/>

[4] <mailto:sec.presse.cabph@social.gouv.fr>

[5] <https://www.inshea.fr/fr/presse/concerne-la-rubrique-presse>

[6] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-communique-presse/CP%20du%209%20d%C3%A9cembre_DGCS.pdf